

Commune
De
TORCE EN VALLEE

Délibérations
Du Conseil Municipal



Date de convocation
29 juin 2023
Date d'affichage
29 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le 3 juillet à vingt heures et quinze minutes précises,
Le Conseil municipal légalement convoqué le 29 juin deux mil vingt-trois s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROYER, maire.

En exercice	15
Présents	11
Votants	13

Étaient présents : Jean-Michel ROYER, Laurent GUILLET, Céline MATHÉ, Denis DEBELLE, Aurélie HOUDAYER, Michel CHADUTEAU, Olivier LE CORF, Maryse BESNIER, Joël DAVID, Aurélia BUTET, Yves GICQUEL, Vincent GUILLERME.

Absentes et excusées : Émilie LOPES, Annick CUISNIER,

Émilie LOPES donne pouvoir à Jean-Michel ROYER pour voter en ses lieu et place.
Annick CUISNIER donne pouvoir à Yves GICQUEL pour voter en ses lieu et place.

Absente : Pascaline LEGENDRE,

Le président a dénombré douze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Denis DEBELLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Arrivée de Céline MATHE, Joël DAVID, Vincent GUILLERME et Olivier LECORF à 20h23

AVIS POUR LA REPRISE D'ACTIVITE DE L'ASSOCIATION TORCE FOOTBALL CLUB

2023 - 46

Monsieur le Maire passe la parole à Aurélie Houdayer pour la présentation du projet de reprise de l'association Torcé-Football club.

Afin de redonner un élan sportif à la commune et de répondre à une demande des Torcéens, Monsieur Sidney Cabaret propose de relancer l'association du T.F.C.

Aurélie HOUDAYER propose de répondre aux questions du conseil municipal qui sont survenues lors de la présentation du projet à la dernière séance.

L'association étant en sommeil depuis plusieurs années, il était nécessaire de reprendre certains points sur la faisabilité du projet.

Dans un premier temps voir si l'homologation du terrain de football et des vestiaires de Torcé-en-Vallée était possible. La visite des MM. NEGRIER et HERVÉ de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives de la Ligue des Pays de la Loire du 21 juin dernier, a confirmé que **le terrain de foot et les vestiaires sont homologables** en respectant les recommandations de leur rapport. (en annexe de cette délibération)

Un nouveau bureau serait à constituer, composé d'un président, d'un vice-président, d'un trésorier et d'un secrétaire, Monsieur Cabaret a déjà des volontaires.

Environ 25 joueurs seraient susceptibles de rejoindre l'équipe des seniors et 8 féminines en foot à 8 ainsi qu'un arbitre central.

A ce jour environ 25 artisans et commerçants se sont engagés pour sponsoriser le club.

Suite à la prospection dans les commerces, à l'école et sur internet, une quinzaine de bénévoles supplémentaires se sont portés volontaires pour participer à cette nouvelle aventure.

Il ne manque plus que l'accord du conseil municipal pour valider ou pas ce projet.

Monsieur Olivier Le Corf a quitté la séance à 22 h 22 et n'a pas participé au vote.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de bien vouloir se prononcer pour autoriser la remise en conformité du terrain ainsi que pour l'utilisation du stade Gabriel Levacher par l'association TFC, avec la mise en place d'une convention d'occupation temporaire du terrain de foot et ses annexes.

☞ **Après délibération, le Conseil Municipal, par le vote à bulletin secret, comme suit à**

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	10	2	1

VALIDE la remise en fonction du stade Gabriel Levacher,

DEMANDE à Monsieur le Maire d'élaborer la convention avec l'association,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint, à signer tout document concernant ce dossier.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROYER

